



PRESENTATION PROJET
DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT
ICPE

WESCO
CERIZAY (79)

Extension d'un entrepôt

SOMMAIRE

TABLE DES FIGURES.....	4
TABLE DES TABLEAUX.....	4
1 GENERALITES.....	5
1.1 Préambule.....	5
1.2 Renseignements administratifs et généraux.....	6
1.2.1 Présentation de la société.....	6
1.2.2 Information du demandeur.....	6
1.2.3 Information sur la demande.....	7
1.3 Nomenclatures réglementaires.....	8
1.3.1 Nomenclature ICPE.....	8
1.3.2 Nomenclature EAU.....	12
1.4 Capacités techniques et financières (PJ n°5 du cerfa n°15679-03).....	13
1.4.1 Capacités techniques.....	13
1.4.2 Capacités financières.....	13
1.5 Usage futur du site.....	14
2 DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES.....	15
2.1 Emplacement du projet.....	15
2.2 Organisation générale du site.....	20
2.2.1 Répartition des surfaces.....	20
2.2.2 Accès et aménagements du site.....	20
2.2.3 Horaires de fonctionnement et effectif.....	23
3 PRESENTATION DU BATIMENT ET DE L'EXPLOITATION.....	24
3.1 L'entrepôt.....	24
3.1.1 La cellule existante.....	26
3.1.2 Le projet.....	29
3.2 Les bureaux et les locaux sociaux.....	29

3.3	Les locaux techniques annexes	30
3.4	Consignes d'exploitation	31
3.5	Usage de l'eau	32
3.5.1	Eau potable	32
3.5.2	Eaux usées	32
3.5.3	Eaux pluviales.....	33
3.5.4	Besoin en eau pour un incendie.....	34
3.5.5	Eaux d'extinction incendie.....	35
3.6	Gestion des déchets	36

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Plan du zoning ICPE	11
Figure 2 - Plan de situation régionale.....	16
Figure 3 - Localisation du projet	17
Figure 4 - Plan cadastral.....	18
Figure 5 - Vue aérienne des alentours du futur site	19
Figure 6 - Accessibilité du site par les services de secours	22
Figure 7 - Synoptique de l'activité.....	25
Figure 8 - Cellule n°1 - Rez-de-chaussée.....	27
Figure 9 - Cellule n°1 - R+1.....	28

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Nomenclature ICPE	10
Tableau 2 - Nomenclature IOTA	12
Tableau 3 - Besoins en eau des bâtiments.....	34
Tableau 4 - Production de déchets par typologie	36

I GENERALITES

1.1 PREAMBULE

Le présent dossier est constitué à partir des exigences de l'ordonnance 2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie législative du code de l'environnement et aux articles R512-46 et suivants de la partie réglementaire du code de l'environnement Livre V – Chapitre II (modifié par le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017), ainsi que la circulaire du 22/09/2010 relative à la mise en œuvre du régime de l'enregistrement de certaines catégories d'installations classées introduit par l'ordonnance n°2009-663 du 11 juin 2009.

La demande d'enregistrement comprend notamment :

- La description, la nature et le volume des activités de l'établissement ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature concernées ;
- Les éléments d'appréciation de la compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale ;
- Les éléments de justification des prescriptions applicables à l'installation en vertu du présent titre, notamment les prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées en application du I de l'article L. 512-7 ;
- Le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif ;
- Les plans réglementaires.

Il est fourni en Annexe n°01 le document suivant : CERFA 15679*03 - Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement.

La preuve du dépôt du dossier du Permis de Construire est fournie en Annexe n°12.

Par ailleurs le projet :

- n'est pas concerné par une sensibilité environnementale du milieu,
- ne présente de cumul d'incidences avec d'autres projets d'installations, ouvrages ou travaux.

Conformément à l'article L 512-7-2 du code de l'environnement, le projet est dispensé d'un examen cas par cas.

1.2 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET GENERAUX

1.2.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Wesco a été créée en 1975. Elle est le spécialiste du bien grandir des enfants de 0 à 12 ans.

Créateur, fabricant et distributeur de produits dédiés aux enfants, Wesco accompagne les enfants tout au long de la journée, et conseille des milliers de professionnels et parents.

Elle répond à tous les besoins des crèches, structures d'accueil, écoles, collectivités, associations sportives, commerces ou familles en leur proposant des collections dédiées.

L'entreprise vous propose plus de 15 000 produits dédiés à l'univers de bébé ou de l'enfant : mobilier, articles de puériculture, jouets d'éveil, jeux d'imitation et de construction, matériel éducatif et pédagogique, matériel de sport et motricité, fournitures scolaires et loisirs créatifs...

Fort de son expérience, la société développe depuis plus de 20 ans ses propres gammes de produits sous la marque Wesco avec l'appui des professionnels de la petite enfance et de l'éducation.

En complément, les équipes sélectionnent chaque année plus de 1 000 produits répondant à des critères pédagogiques exigeants.

La société Wesco est certifiée ISO 14001 et 9001 pour la conception et la distribution des produits.

1.2.2 INFORMATION DU DEMANDEUR

La présente demande est relative à l'extension du site actuel, avec la création d'une cellule de stockage, de l'extension de la mezzanine et de l'extension de la zone de quai. Le projet se situe sur la commune de CERIZAY (79).

Site d'exploitation

Adresse : Route de Cholet – Avenue du Général Marigny – 79140 Cerizay

Siège social

Adresse : Route de Cholet – Avenue du Général Marigny – 79140 Cerizay

Téléphone : 05 49 80 72 40

Les informations administratives à la société sont les suivantes :

- N° SIRET : 304 764 863 00052
- Code NAF : 4649Z Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques

L'extrait du Kbis est fourni en **Annexe n°02**.

Le signataire de la présente demande est M. Bertrand Vigneron, en sa qualité de Président.

1.2.3 INFORMATION SUR LA DEMANDE

La société Wesco exploite déjà le site d'implantation. Il y est construit un bâtiment d'environ 10 400 m² composé d'un entrepôt de 7 400 m² et de bureaux et locaux sociaux.

Le site est aujourd'hui soumis à déclaration au titre des installations classées sous les rubriques 1510 relative aux entrepôts couverts et 2925 relative aux ateliers de charge.

Les récépissés émis sont les suivants :

- Récépissé de déclaration n°3696 du 13 août 1999 concernant la rubrique 2560 relative au travail des métaux. Il est précisé que la société Wesco n'a jamais transformé de métal sur son site. Cette déclaration s'avère être une erreur, elle est régularisée dans le tableau de la page suivante ;
- Récépissé n°5037 du 1^{er} avril 2004 concernant la déclaration sous les rubriques 1510 et 2925 ;
- Récépissé n°2008/0007 du 16 avril 2008 concernant l'augmentation du volume de l'entrepôt ;
- Récépissé n°231 du 29 octobre 2010 concernant la rubrique 2920.

Les récépissés sont fournis en **Annexe n°03**, ainsi que le dernier contrôle périodique datant de 2012.

Le projet prévoit la construction de deux nouvelles cellules ainsi que d'une zone de quai et de l'extension de la mezzanine. Du fait de cette construction, le régime va devenir celui de l'Enregistrement.

La présente demande d'enregistrement intègre :

- La justification du respect des prescriptions applicables pour les futures extensions,
- Une demande de bénéfice des droits acquis pour la cellule existante n°1 régulièrement déclaré avant le 30 avril 2009.

1.3 NOMENCLATURES REGLEMENTAIRES

1.3.1 NOMENCLATURE ICPE

Le tableau suivant détaille les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par le projet.

Rubrique	Désignation	Classement	Observations
1510-2	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques 2. Autres installations que celles définies au 1	Enregistrement	Tonnage de matières combustibles supérieur à 500 tonnes. Cellule existante, cellule n°1 : 48 000 m ³ Cellule extension : 62398.43 m ³ <ul style="list-style-type: none"> - Surface : 4554,63 m² - Hauteur au faitage : 13,7 m → Volume total de l'entrepôt : 110398.43 m ³
2925-1	Ateliers de charge d'accumulateurs électriques 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène	Déclaration	Puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération est de 62.53 kW

Rubrique	Désignation	Classement	Observations
2663-1	<p>Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques), à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510</p> <p>1. A l'état alvéolaire ou expansé (tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc.)</p>	Non classée	<p>Les produits mousse sont présents au sein de l'entrepôt.</p> <p>Mais il y sera également stocké tout type de produits de matières différentes.</p>

Rubrique	Désignation	Classement	Observations
2910-A	<p>Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes</p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1</p>	Non classé	Puissance thermique nominale : 800 kW

Tableau 1 - Nomenclature ICPE

Le plan du zoning ICPE est transmis ci-après.

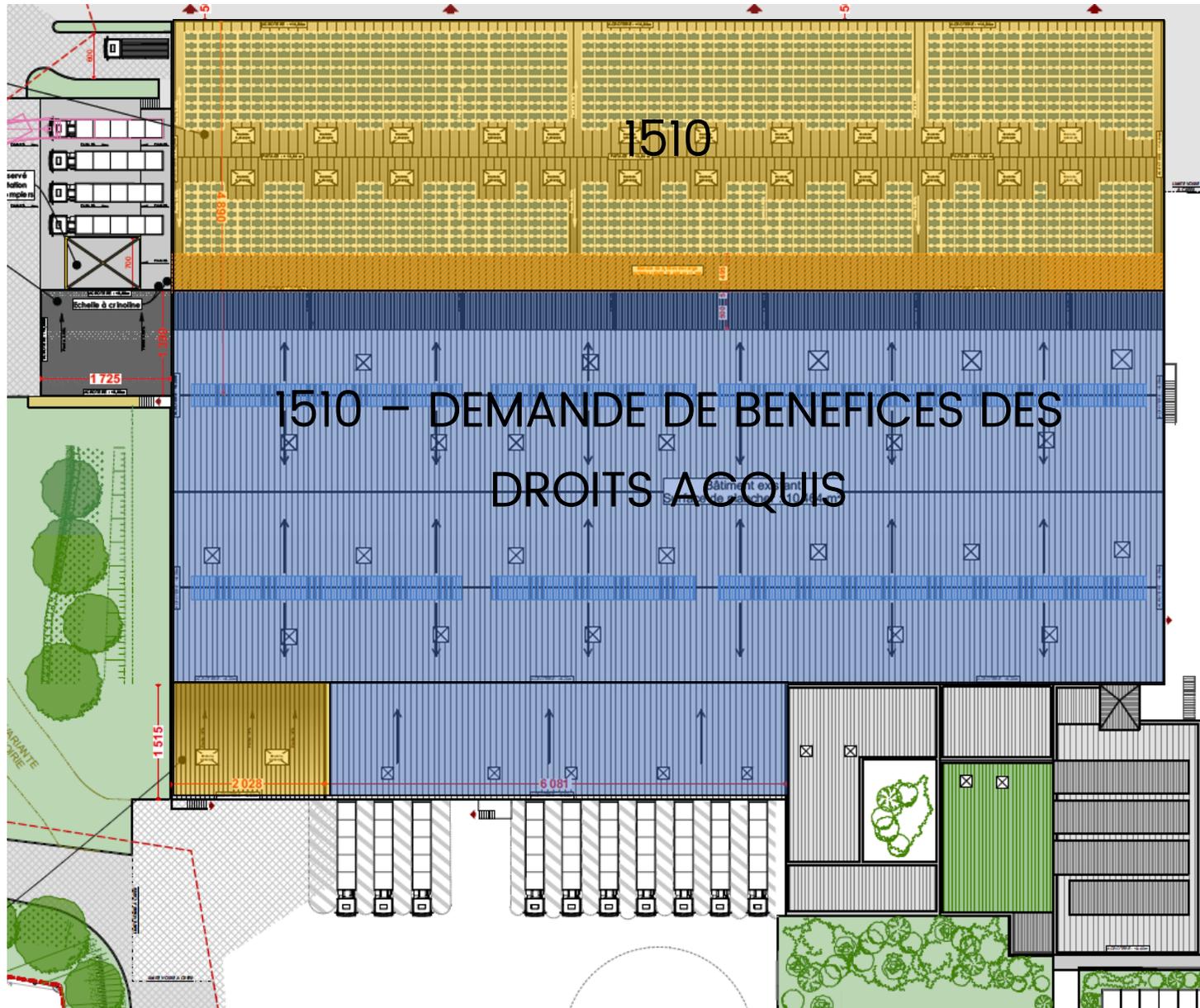


Figure 1 - Plan du zoning ICPE

1.3.2 NOMENCLATURE EAU

Notre projet relève de la nomenclature EAU. Le tableau suivant détaille la rubrique de la nomenclature EAU concernée par le projet :

Rubrique	Désignation	Classement	Observations
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Déclaration	Superficie du site de 6,1 ha. Aucun écoulement n'est capté par le site.
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais Zone humide asséchée ou mise en eau inférieure à 0,1 ha	Non classé	Le terrain ne présente pas de zones humides.

Tableau 2 – Nomenclature IOTA

1.4 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES (PJ N°5 DU CERFA N°15679-03)

1.4.1 CAPACITES TECHNIQUES

La société WESCO est spécialisée dans les produits dédiés aux enfants depuis 46 ans. Elle crée, fabrique et distribue ses produits, maîtrisant ainsi l'ensemble du déroulement.

L'entreprise propose plus de 15 000 produits dédiés à l'univers de bébé ou de l'enfant : mobilier, articles de puériculture, jouets d'éveil, jeux d'imitation et de construction, matériel éducatif et pédagogique, matériel de sport et motricité, fournitures scolaires et loisirs créatifs. Elle vend les produits en France et à l'international.

Wesco est certifiée ISO 14001 et 9001 pour la conception et la distribution des produits.

L'entreprise compte 130 salariés à ce jour. Une fois la mise en service de l'extension, il est estimé un recrutement de 10 personnes supplémentaires.

1.4.2 CAPACITES FINANCIERES

Les attestations d'assurance sont transmises en **Annexe n°04**. Ces assurances concernent l'exploitation actuelle. Elles couvriront l'extension dans le cadre d'un avenant.

La société dispose d'un capital social de 1 000 000 euros.

Le chiffre d'affaires 2020 est de 46,5 millions d'euros. Une fois le projet mis en place, le chiffre d'affaires restera identique. En effet, le projet permet de supprimer la sous-traitance réalisée pour du stockage externe.

1.5 USAGE FUTUR DU SITE

Les parcelles sur lesquelles s'implante les nouvelles cellules de stockage sont la propriété de la société Wesco.

Le site a été régulièrement déclaré au titre des ICPE. Ainsi dans le cadre de l'extension, il n'est pas nécessaire de solliciter l'avis du service de l'urbanisme compétent au sujet de la remise en état du site.

Le site sur lequel s'implante notre projet sera remis en état à la fin de l'exploitation. Les parcelles seront laissées, après utilisation, dans un état compatible avec les usages autorisés dans le cadre du PLU pour la zone Uy, zone d'activités économiques lourdes, et exemptes de toute pollution. En fin d'exploitation, l'exploitant s'assurera de l'évacuation des déchets et produits dangereux vers des centres agréés.

2 DESCRIPTION DU SITE ET DES ACTIVITES

2.1 EMLACEMENT DU PROJET

Le projet se situe Route de Cholet à Cerizay, dans le département des Deux-Sèvres en Nouvelle-Aquitaine.

Le projet s'implante sur les parcelles n° BT 121, 165, 209, 223, 224, 303.

Ces parcelles se situent en zone Uz, zone d'activités économiques lourdes, réservée aux activités commerciales, artisanales, industrielles ou tertiaires, pouvant comporter des nuisances ou dangers éventuels par rapport aux milieux environnants.

Les coordonnées géographiques sont :

- Latitude : 46° 49' 45.95" N,
- Longitude : 0° 40' 37.82" O.

Le terrain présente une pente moyenne de 3% avec une altitude d'environ 189 m NGF.

Le secteur s'inscrit dans le bassin hydrographique de la Sèvre Nantaise. Le site d'aménagement n'est parcouru par aucun cours d'eau temporaire ou permanent. Il se trouve à environ 200 mètres d'un affluent de la Sèvre Nantaise.

Les *Figures 1 à 4* ci-après localisent le projet.

Une seule commune se situe dans un rayon d'un kilomètre du projet, il s'agit de la commune de Cerizay.

Les plans de localisation du projet sont fournis en :

- **Annexe n °05** : Rayon des 100 m : 1/2 500^{ème}
- **Annexe n °06** : Rayon des 35 m : 1/500^{ème}.

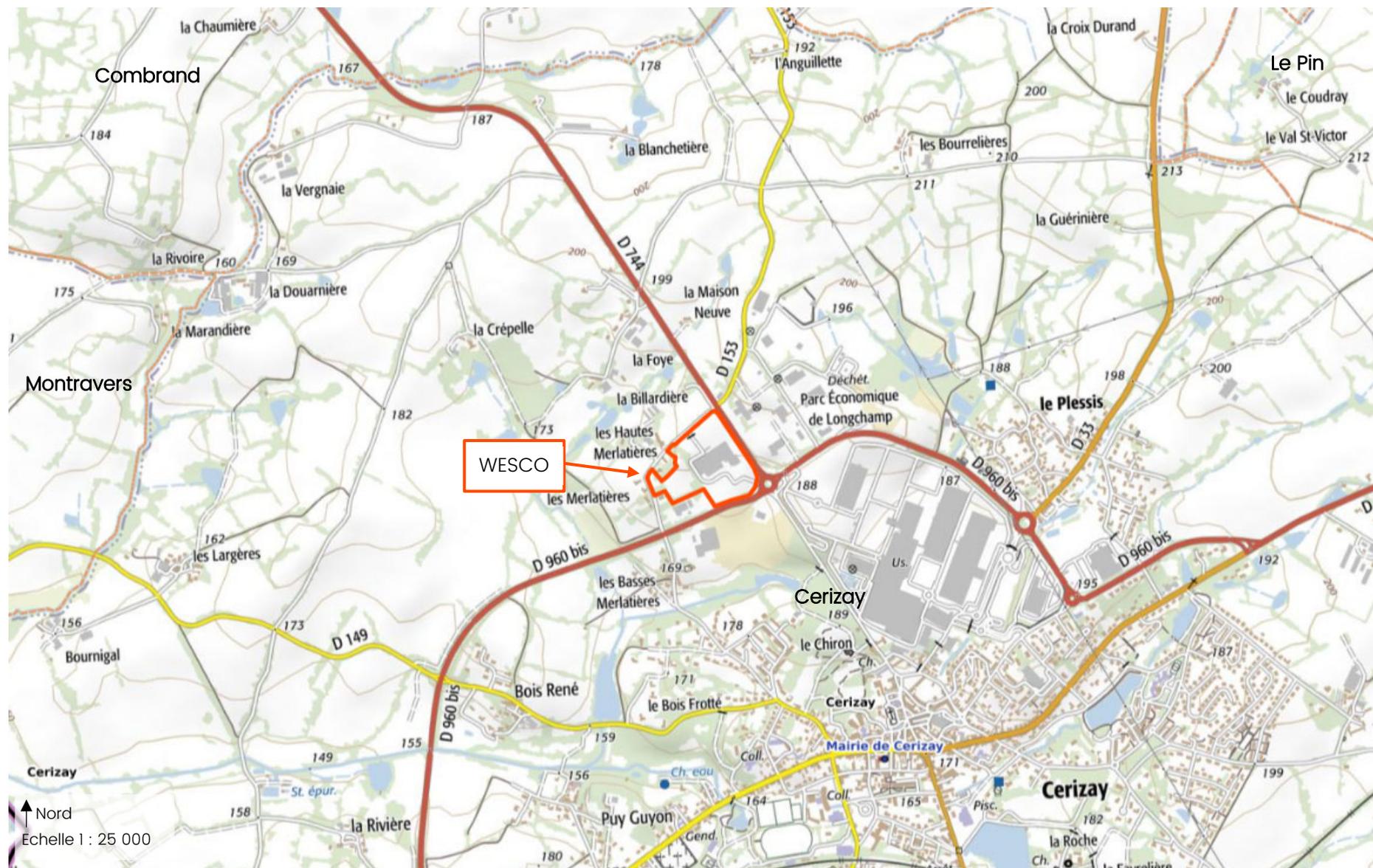


Figure 3 - Localisation du projet

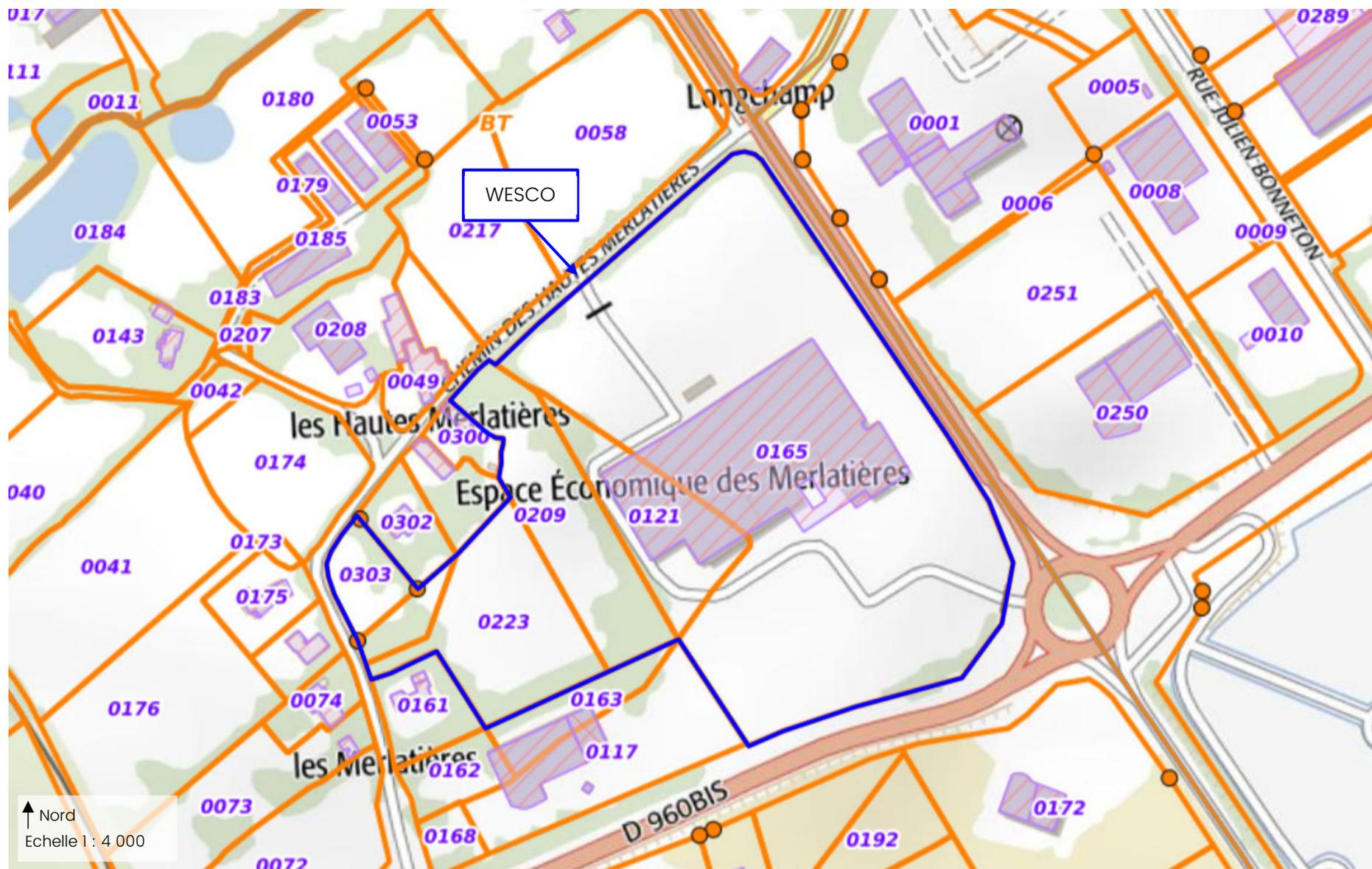


Figure 4 - Plan cadastral



Figure 5 - Vue aérienne des alentours du futur site

2.2 ORGANISATION GENERALE DU SITE

2.2.1 REPARTITION DES SURFACES

La superficie globale du site est de 61 025 m².

La répartition des surfaces à l'intérieur du site avant et après projet est la suivante :

Surfaces (en m ²)	Avant-projet	Après projet
Bâtiment	10 436	14445
Voiries et zones imperméables	7 658	16877
Voiries partiellement perméables	0	
Espaces verts	42 931	29703
Total	61 025	61 025

Le taux d'imperméabilisation du site va passer de 33.72% à 51.06%.

2.2.2 ACCES ET AMENAGEMENTS DU SITE

Deux accès sont présents sur le site : un accès principal au sud et un accès au nord. Le projet améliorera la circulation sur site en créant une voie faisant toute la périphérie du bâtiment. La voie aura une largeur minimale de 6 mètres permettant le croisement des véhicules.

La voie d'accès utilisable par les services de secours figure sur le plan de la page suivante.

Le site comptera 210 places de parking dédiées au personnel et aux visiteurs, contre 105 aujourd'hui.

Les accès sont équipés de barrières. Elles sont ouvertes durant l'exploitation et fermées en dehors de la période de fonctionnement du site. Un système de télésurveillance est en place. Un gardiennage par une société extérieure est réalisé sur le site.

Ces différents accès sont matérialisés sur le plan masse en **Annexe n °07**.

Actuellement, le site dispose de deux réserves incendie de 350 m³ chacune, positionnées au nord du site. Quatre aires d'aspiration sont présentes à proximité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet les bâches seront déplacées et repositionnées en dehors des flux thermiques.

Deux bâches de 360m³ chacune seront mises en œuvre avec 7 aires d'aspiration.

Une cuve de sprinklage est mise en œuvre d'un volume de 600m³

De plus, un poteau incendie sera ajouté au sud du terrain. Il sera raccordé aux réserves.

Le site contient également un bassin servant de temporisation des eaux pluviales et de rétention des eaux d'extinction incendie. Son volume est de 1 100 m³, il sera agrandi à 1 600 m³ du fait de la construction.

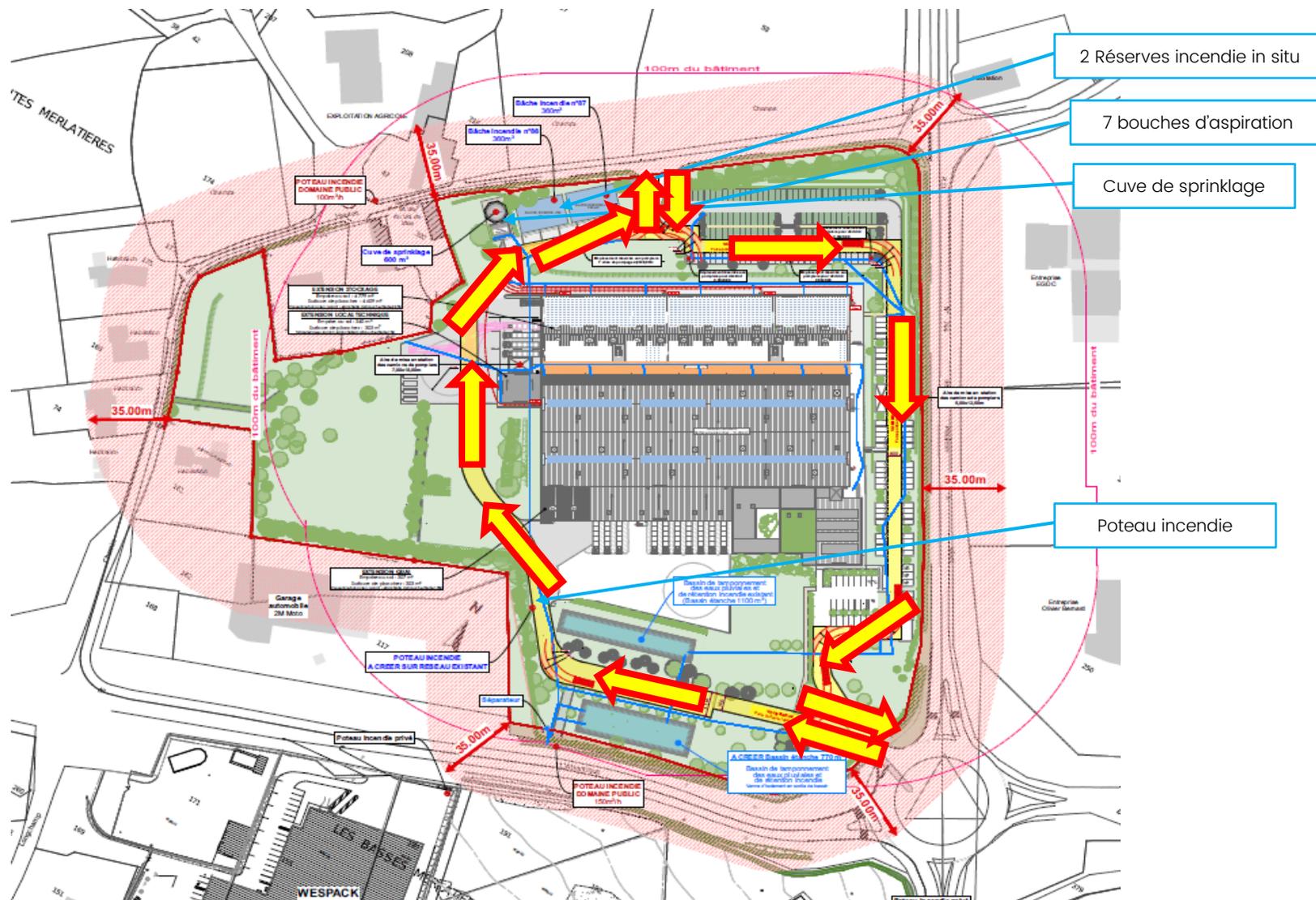


Figure 6 - Accessibilité du site par les services de secours

2.2.3 HORAIRES DE FONCTIONNEMENT ET EFFECTIF

Les horaires de fonctionnement sont les suivants :

- Entre les mois de juin à décembre, excepté août : de 5h à 21h
- Entre les mois de janvier et mai, plus août : de 7h à 17h

La société compte aujourd'hui 130 salariés. A terme du projet, il est estimé un besoin de 10 personnes supplémentaires, soit une augmentation de 8%.

3 PRESENTATION DU BATIMENT ET DE L'EXPLOITATION

La vue en plan des différents espaces détaillés ci-après est fournie en Annexe n°09.

3.1 L'ENTREPOT

La cellule existante, nommée cellule n°1, a une surface d'environ 7 400 m². Le projet a pour but de construire une cellule de 4554.63 m² supplémentaires.

Sur son site, la société Wesco stocke et expédie des produits dédiés aux enfants.

L'organisation de l'activité est la suivante :

- Réception de la marchandise
- Stockage des produits
- Préparation de commande
- Expédition des commandes.

Le plan d'implantation du stockage est transmis en Annexe n°08.

Le synoptique est donné ci-après.



Figure 7 - Synoptique de l'activité

3.1.1 LA CELLULE EXISTANTE

La cellule existante est composée de :

- Un espace dédié au stockage de 6 500 m². Cet espace est composé d'une zone comprenant 13 doubles racks, d'une zone de préparation commande automatisée et d'une zone de stockage automatisée ;
- Une mezzanine située au-dessus des zones automatisées, elle est décrite dans le paragraphe suivant,
- Une zone de chargement et déchargement de 900 m². Elle est composée de 10 quais.

Les dispositions constructives de la cellule n°1 sont les suivantes :

- Poteaux acier
- Toiture : bac acier
- Parois extérieures : bardage simple peau

La paroi séparative entre la cellule de stockage et la zone de vestiaires, sanitaires chaufferie est REI 120, comme indiqué sur le plan page suivante.

Il est précisé que certaines portes présentes sur cette paroi ne sont actuellement pas REI 120, une amélioration sera faite en les remplaçant par des portes REI 120.

De plus, sept cantons de désenfumage sont présents au sein de la cellule. Des lanterneaux de désenfumage sont en place afin d'avoir une surface utile au minimum de 2% de la superficie de chaque canton. Les commandes sont manuelles.

En termes de moyens de lutte contre l'incendie, la cellule dispose d'extincteurs et de RIA. Une amélioration va être réalisée afin que tout point de l'entrepôt existant soit atteignable par 2 lances.

Description de la mezzanine de la cellule n°1

Au sein de la cellule n°1 est présente une mezzanine d'une surface de 2 700 m², soit 36% de la surface de la cellule n°1. Elle a récemment été agrandie afin de disposer d'une zone de stockage en picking et d'une zone de stockage des échantillons. Certains locaux présents sur cette mezzanine sont fermés.

Des caillebotis sont présents à hauteur de 2% de la superficie de chaque canton afin de permettre aux fumées de monter jusqu'au toit.

Les différents espaces présents au sein du bâtiment existant sont identifiés sur les plans ci-après.

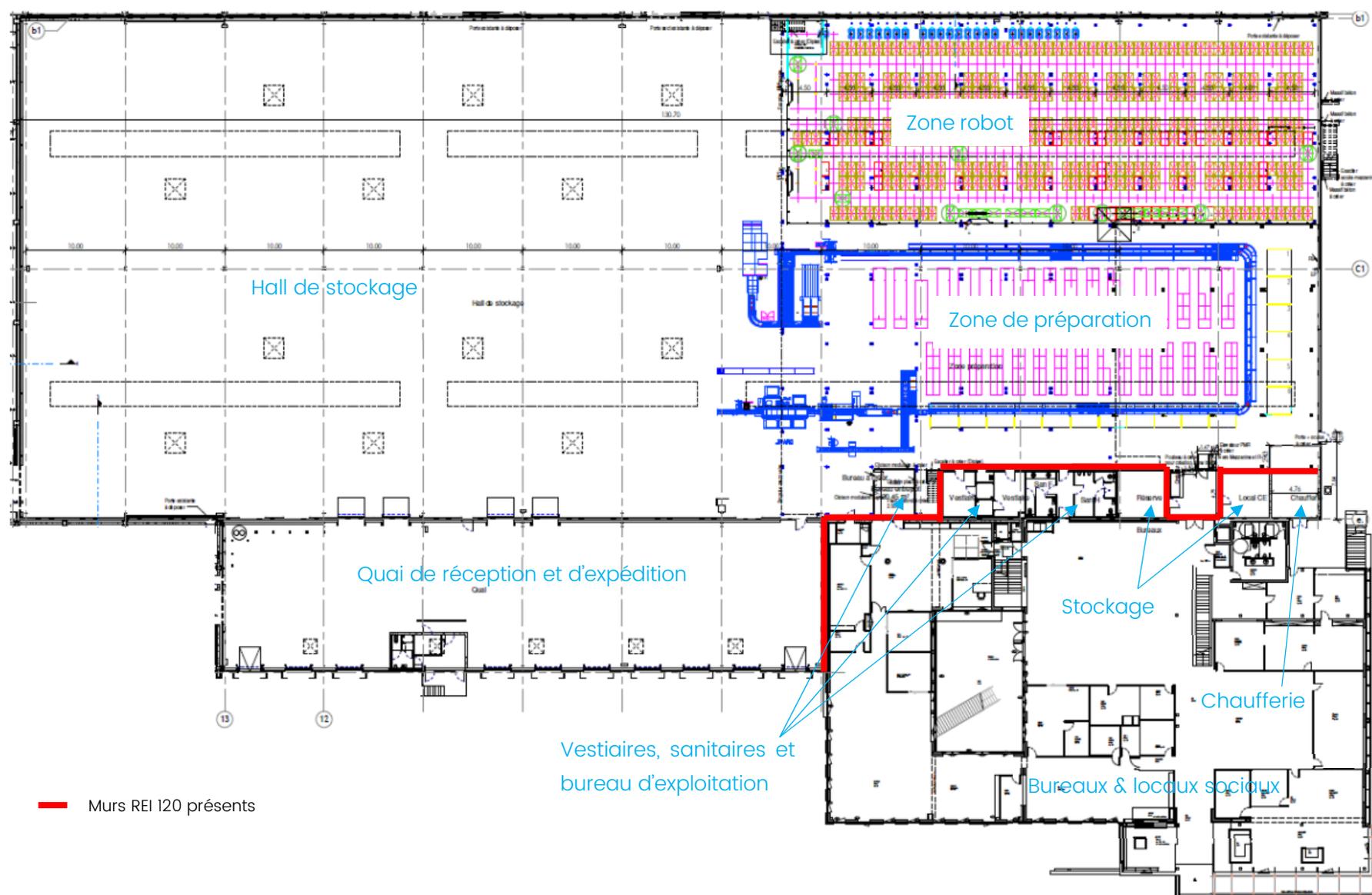


Figure 8 - Cellule n°1 - Rez-de-chaussée

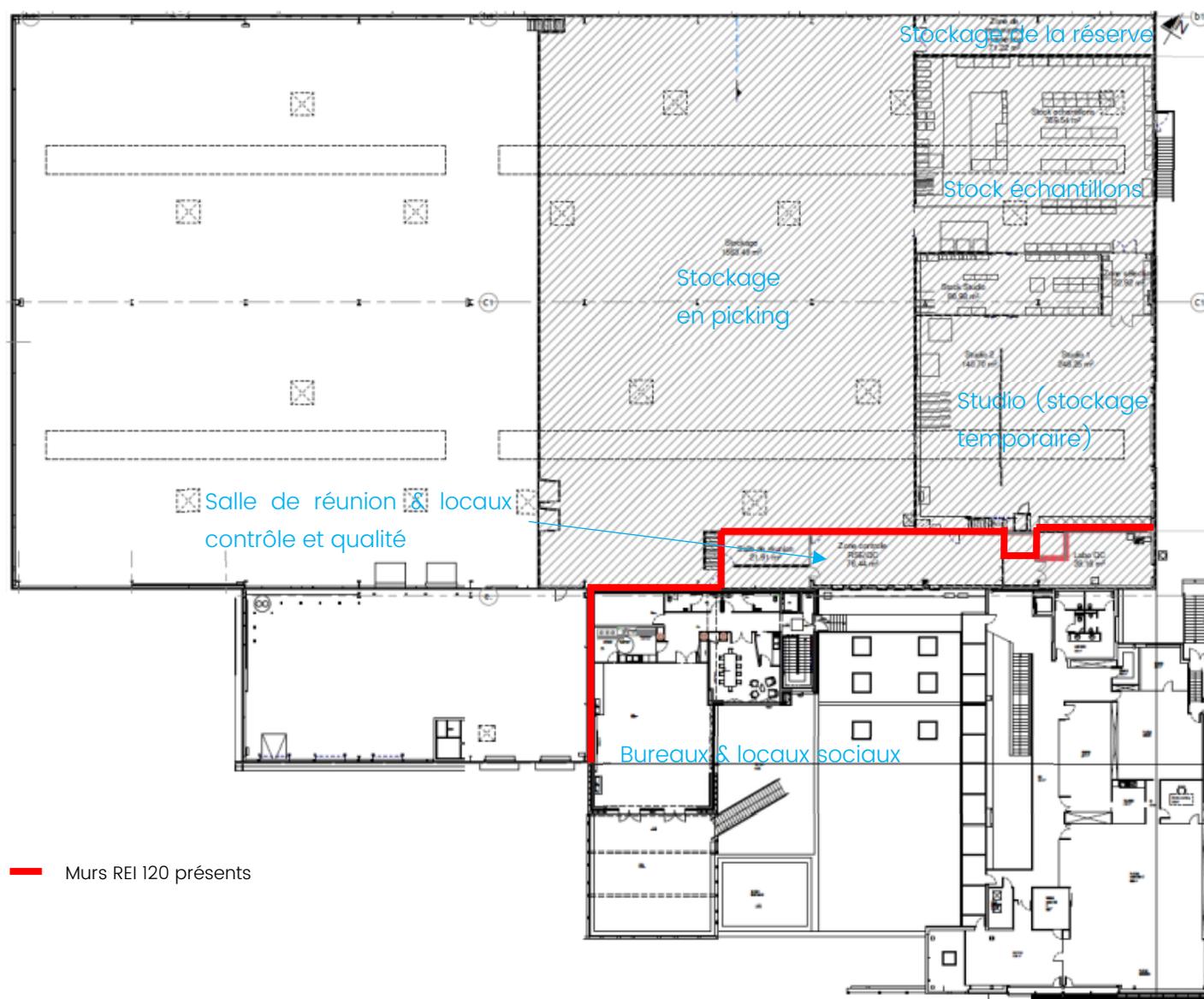


Figure 9 - Cellule n°1 - R+1

3.1.2 LE PROJET

Le projet a pour objectif de construire une nouvelle cellule et une zone de quai :

L'ensemble des nouveaux bâtiments seront séparés de la cellule existante n°1 par des murs REI 120. Les ouvertures dans ces parois seront EI 120 C.

En termes de moyens de lutte contre l'incendie, la nouvelle cellule disposera d'extincteurs, de RIA et de sprinklage.

3.2 LES BUREAUX ET LES LOCAUX SOCIAUX

Les bureaux et locaux sociaux sont existants et ne seront pas modifiés par le présent projet. Leur emprise est de 1 750 m².

Ils sont situés au sud de la cellule n°1 sur deux niveaux.

Cet espace est composé des éléments suivants :

- Un espace d'accueil,
- Une salle de pause,
- De vestiaires comprenant des douches,
- De sanitaires,
- De bureaux et de salles de réunion.

Cette zone est isolée de l'entrepôt par un mur REI120.

Aujourd'hui une ouverture entre la zone bureaux / locaux sociaux et l'entrepôt n'est pas REI 120. Une modification de cette ouverture sera réalisée afin d'obtenir un degré minimum REI 120.

3.3 LES LOCAUX TECHNIQUES ANNEXES

Chaufferie

Une chaufferie est présente dans l'entrepôt existant, sous la mezzanine. La puissance thermique nominale est de 800 kW.

Le projet ne vient pas modifier cet équipement et aucune nouvelle chaufferie ne sera ajoutée.

Local de charge

Un local de charge dédié est présent. Le projet va déplacer ce local à proximité de la nouvelle cellule. Ce local permettra la charge de 20 engins (gerbeurs, frontal, transpalettes, tridirectionnels, etc.). Les quatre parois de ce local seront REI 120.

La puissance de charge sera supérieure à 50 kW.

A ce local de charge sera accolé le local onduleur et le local transfo.

Sprinklage

Un local de sprinklage va être construit au nord de la parcelle. La cuve aura un volume de 600 m³. Le sprinklage sera mis en œuvre pour la nouvelle cellule.

3.4 CONSIGNES D'EXPLOITATION

Les consignes d'exploitation au sein de l'entrepôt sont existantes. Elles seront adaptées dans les futures cellules. Elles comprennent :

- Les consignes de sécurité générales,
- Les consignes de circulation sur le site,
- Les principes de livraison ou d'enlèvement,
- Les moyens de secours en cas d'accident ou d'incident,
- Les consignes relatives aux matériels et engins spécifiques utilisés.

Si des opérations comportant des manipulations dangereuses sont mises en place, elles feront l'objet de consignes d'exploitation spécifiques et écrites.

Le plan de défense incendie intégrant ces consignes est fourni en Annexe n°09.

3.5 USAGE DE L'EAU

Les réseaux sont représentés sur le plan fourni en Annexe n°07.

3.5.1 EAU POTABLE

L'usage de l'eau potable sur le site sera :

- Un usage sanitaire pour les vestiaires, WC, salles de pause,
- Un usage pour le nettoyage et l'entretien.

La consommation d'eau pour l'année 2020 a été de 634 m³. Au vu de l'estimation du nouvel effectif, il est estimé une augmentation de la consommation de l'ordre de 10%.

3.5.2 EAUX USEES

L'ensemble des eaux usées sont aujourd'hui rejetées dans le réseau public de la commune et traitées au niveau de la station d'épuration communale.

Il n'existe pas de convention de rejet entre la société et le gestionnaire de l'ouvrage.

3.5.3 EAUX PLUVIALES

Aujourd'hui, le site dispose d'un bassin de temporisation des eaux pluviales régulant le débit. Un séparateur hydrocarbures est déjà mis en œuvre en aval de l'ouvrage. Les eaux temporisées et prétraitées sont ensuite rejetées dans le fossé présent en limite de parcelle sud.

Le projet d'extension va imperméabiliser de nouvelles surfaces. Ainsi il est nécessaire de vérifier le dimensionnement des ouvrages présents.

Aucune prescription relative à la temporisation des eaux pluviales n'existe au sein de la zone ou du PLU de la commune.

La disposition 34 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE de la Sèvre Nantaise préconise la régulation du débit de fuite à hauteur de 20 L/s pour les terrains d'une superficie comprise entre 1 et 20 hectares, pour une pluie de fréquence décennale.

Il est précisé qu'un PLUi de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais est en cours d'élaboration. Le règlement a été arrêté mais il n'est pas encore approuvé et opposable. L'article 1.2 du chapitre 8 du titre II demande un débit de fuite de 3 L/s/ha, sans indiquer de pluie de référence. C'est ce débit plus contraignant qui a été considéré dans les calculs.

Le dimensionnement du volume de temporisation tient compte des caractéristiques suivantes :

- Méthode des pluies,
- Coefficient de Montana de la station météo de Niort,
- La période de retour est de 10 ans,
- Le débit de fuite demandé est de 3 L/s/ha., soit à l'échelle du site 18.3L/s.
-

Le calcul hydraulique est présenté en **Annexe n°10**.

Le volume de temporisation des eaux pluviales après construction est de 1 450 m³.

Ainsi, les eaux pluviales sont collectées sur site. L'ensemble de ces eaux pluviales est temporisé dans le bassin de 1 600 m³ à hauteur de 18,3 L/s, puis prétraité par un décanteur particulaire, avant de rejoindre le milieu naturel.

Il est précisé que ce bassin joue également le rôle de rétention des eaux d'extinction incendie. Le passage d'un usage à l'autre s'effectue par une vanne manuelle et automatique présente en sortie du bassin.

3.5.4 BESOIN EN EAU POUR UN INCENDIE

Les calculs D9 permettant de dimensionner le besoin en eau durant un incendie pour la nouvelle cellule sont présentés en Annexe n°11.

Cette méthode de calcul considère notamment les surfaces non recoupées par des murs REI 120 et l'activité ou stockage réalisé.

L'installation comptera deux grands espaces non recoupés : la cellule existante et la nouvelle cellule.

Ces espaces ont le même usage : le stockage.

Zones	Débit nécessaire	Durée à assurer	Volume d'eau
Cellule existante	510 m ³ /h	2 heures	1 020 m ³
Cellule nouvelle	270 m ³ /h	2 heures	540 m ³

Tableau 3 - Besoins en eau des bâtiments

A noter que selon le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie des Deux-Sèvres (RDDECI 79), les équipements et moyens des services de secours permettent de fournir un débit maximum de 420 m³/h ou 840 m³ pour deux heures d'extinction.

Le besoin en eau pour les nouvelles cellules est inférieur au débit maximum du SDIS79. Les mesures prévues pour minimiser le risque sont donc suffisantes.

Le besoin en eau pour la cellule n°1 est supérieur au débit maximum du SDIS 79. Ceci s'explique du fait de l'antériorité de l'installation. La société Wesco a échangé à plusieurs reprises avec les services de secours afin d'améliorer la situation. A cet effet, il a été mis en œuvre des réserves incendie in situ. De plus avec le projet de construction, un poteau incendie in situ va être ajouté et la voie-engins fera le périmètre du bâtiment, avec des dimensions adéquates.

Il est mis en œuvre :

- Deux bâches de 360m³ chacune seront mises en œuvre avec 7 aires d'aspiration.
 - Une cuve de sprinklage est mise en œuvre d'un volume de 600m³
- De plus, un poteau incendie sera ajouté au sud du terrain. Il sera raccordé aux réserves.
- Deux poteaux incendie public au sud du terrain. Un poteau public pouvant fournir un débit minimum de 60 m³/h.

Des extincteurs et un réseau de RIA seront également présents dans l'ensemble des cellules. De plus, la nouvelle cellule de sprinklage disposera d'un système de sprinklage.

3.5.5 EAUX D'EXTINCTION INCENDIE

Le site dispose aujourd'hui d'un bassin permettant de confiner les eaux d'extinction en cas d'incendie. Ce bassin est étanche et dispose d'une vanne manuelle en sortie.

Il est nécessaire d'actualiser le dimensionnement de ce bassin du fait du projet d'extension.

En cas d'incendie, il est nécessaire de garder confiner au sein du site les eaux suivantes :

- Les eaux d'extinction utilisées pendant l'incendie (lutte extérieure selon paragraphe précédent et sprinklage de 600 m³ pour la nouvelle cellule),
- Les eaux liées aux intempéries,
- Les produits liquides présents dans l'installation.

Le calcul D9A est fourni en **Annexe n°11**.

Le volume de rétention nécessaire est de **1 517 m³**.

Le bassin existant a un volume de 1 100 m³. Ainsi il sera agrandi afin d'avoir un volume de 1 600 m³.

Il est précisé que ce bassin a également le rôle de temporisation des eaux pluviales. Le passage d'un usage à l'autre s'effectue par une vanne manuelle et automatique présente en sortie du bassin.

Ce système d'obturation est une amélioration de l'état existant. En effet, la vanne en place actuellement est uniquement manuelle.

Un protocole relatif à la collecte des eaux d'extinction incendie est déjà en place. Il sera actualisé selon les nouveaux éléments détaillés.

3.6 GESTION DES DECHETS

Le site réalisera uniquement le stockage de produits dédiés aux enfants. Aucune production ou transformation n'est réalisée sur ce site.

Le tableau ci-dessous détaille la production de déchets du site sur les 3 dernières années.

Tonnage par typologie de déchets	2018	2019	2020
Bois	50	60	39
Cartons	56	96	38
Cartons/Plastiques	2	0	0
Cartouches d'encre	0	0	0
Chiffon souille	0	0	0
Déchets ultimes	12	15	14
DEEE	0	0	0
Film plastique	16	14	12
Hydrocarbure	0	7	0
Métaux	3	14	1
Papiers	4	6	3
Produits chimiques	0	0	0
Total général	145	210	108

Tableau 4 - Production de déchets par typologie

Après la construction des nouvelles cellules, il est estimé une augmentation de la production de déchets d'emballages de l'ordre de 10%.

Les bennes à déchets seront stockées à l'extérieur de l'entrepôt, à proximité du local sprinklage.

Les consignes de tri sont fournies en Annexe n°11.